



Non respect du repos hebdomadaire

Par **vero69**, le **31/03/2014** à **12:27**

bonjour

je travaille dans un commerce de détail fruits et légumes, crèmerie qui est ouvert le dimanche matin et dans le mois je dois travaillé au moins un dimanche de ce fait je fais 13 jours de travail d'affilée car je reprend le lundi à 16h. mon employeur a t il le droit et le fait de ne pas avoir 35 h de repos consécutif puis je lui demandé le paiement des heures de repos non obtenus

Par **P.M.**, le **31/03/2014** à **13:04**

Bonjour,

L'employeur devrait effectivement respecter le repos hebdomadaire après au maximum 6 jours de travail et en absence ceci ne pourrait être réparé que par des dommages-intérêts l'y condamnant par le Conseil de Prud'Hommes...